ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES INRIA - du 3 au 10 décembre 2026

CAP des chercheurs et chercheuses

Une liste commune et deux syndicats unis, pour défendre vos droits, et préserver votre avenir professionnel

Élections à la CAP des chercheurs et chercheuses d'Inria

Lorsqu'une décision met en cause votre situation professionnelle, vous devez pouvoir compter sur des représentant·es qui vous écoutent, étudient votre dossier et défendent vos droits avec rigueur, toute l'année.

La CAP, qu'est-ce ?

La commission administrative paritaire des chercheurs et chercheuses, appelée CAP1, représente les chargé·es de recherche et les directeurs et directrices de recherche fonctionnaires.

Elle comprend deux représentant·es titulaires des personnels, élu·es avec deux suppléant·es, ainsi que deux représentant·es de l'administration.

Quel est son rôle ?

La commission se réunit pour émettre un avis en cas de : refus de titularisation des fonctionnaires stagiaires et des CDD handicap, insuffisance professionnelle, mutation autoritaire, ou sanction disciplinaire pour faute professionnelle.

Les chercheurs et chercheuses peuvent également la saisir pour contester certaines décisions les concernant, notamment un refus de télétravail, de formation ou d'autorisation d'absence.

Pour défendre vos droits et nous donner à nouveau les moyens de le faire :
votez pour les candidat·es du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT

Un accompagnement avant, pendant et après l'instance

Les représentant·es du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU prennent le temps de vous **écouter**, d'**étudier** votre dossier et de préparer avec vous votre défense. Cet accompagnement se poursuit après la réunion de la CAP, pour **suivre** la décision et ses conséquences.

Nous défendons le **respect des procédures**, **l'examen contradictoire** des faits et la prise en compte des **conditions réelles** dans lesquelles vous exercez votre travail.

Nos engagements

- **Faire respecter vos droits et les garanties statutaires**, ainsi que votre accès aux éléments nécessaires à votre défense.
- **Examiner chaque dossier avec rigueur**, en tenant compte de votre parcours, des missions exercées et du contexte professionnel.
- **Contester les procédures déséquilibrées**, les conflits d'intérêts et les décisions arbitraires.
- **Défendre l'équité et l'inclusion, combattre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles** : prendre en compte les situations de handicap et les violences subies, défendre les droits des victimes et des témoins et agir contre les représailles.
- **Rechercher des solutions qui préservent votre avenir professionnel**, en mobilisant les possibilités d'accompagnement et d'adaptation à votre situation.
- **Vous tenir informé·e et assurer le suivi de votre dossier**, dans le respect de la confidentialité.

À travers la défense de chacun·e,
nous faisons avancer les droits de toutes et tous.

La défense individuelle fait avancer les droits collectifs

Faire respecter une garantie dans un dossier, contester une pratique injuste ou obtenir une procédure plus transparente aide aussi les collègues qui rencontreront demain les mêmes difficultés.
Notre action en CAP s'appuie sur un travail syndical continu, dans les centres comme au national.

Nos candidat·es à la CAP1 - Chercheurs et chercheuses

Candidat·e	Corps	Organisation	Centre
Juliette Leblond	DR	SNCS-FSU	Sophia Antipolis
Luc Maranget	CR	SNTRS-CGT	Paris
Guillaume Pallez	DR	SNCS-FSU	Rennes
Emmanuel Prados	CR	SNTRS-CGT	Grenoble

Nos candidat·es à la CAP2 - Ingénieur·es et Technicien·nes

Candidat·e	Corps	Organisation	Centre et service
Alice Decarpigny	IE	SNTRS-CGT	Lille / Siège
Sira Marena	TR	SNCS-FSU	Saclay / Siège
Stéphane di Chiaro	TR	SNTRS-CGT	Grenoble / Siège
David Parsons	IR	SNCS-FSU	Lyon

Pour défendre vos droits, votez pour les candidat·es du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT